



25ème RALLYE DU HAUT-LIGNON



Coupe de France - coefficient 3

12, 13 & 14 SEPTEMBRE 2014



Fédération Française du Sport Automobile **FFSA**

REGLEMENT



Allianz 
P. GUIOT Bourg Argental
 04 77 39 18 13


CONSEIL GÉNÉRAL
 Haute-Loire

Transports Pierre ROUSSON 
www.transports-pierre-rousseau.fr
 Saint-Just-Malmont - Tél. 04 77 35 68 43
 E-mail : contact@transport-pierre-rousseau.fr

 **C. GIBERT**
Electricité
 Tél. 06 81 00 08 90

 **imprimerie CHAZOT**
 Malagayte 04 71 65 04 56

ORECA  THE MOTORSPORT COMPANY

LA STATION YSSINGEAUX
 Florent SABATIER
VENTE DE CARBURANT 7J/7
 04 71 65 56 46 ou 06 09 07 56 42
VENTE TOUTES PIÈCES DE COMPÉTITION

AVIA 

25^{ème} Rallye National du Haut-Lignon

12, 13 & 14 septembre 2014

Coupe de France des Rallyes
Coefficient 3

REGLEMENT PARTICULIER

Ce règlement particulier complète le Règlement Standard des Rallyes.

PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement & ouverture des engagements :	Mercredi 30 juillet 2014
Clôture des engagements :	Lundi 1 septembre 2014
Parution et distribution du Road Book :	Le samedi 6 septembre 2014 au départ de l'épreuve spéciale n°1, et la station AVIA chez Florent SABATIER 43200 YSSINGEAUX
Date et heure des reconnaissances :	Le samedi 6 septembre 2014 de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 19h00 Le dimanche 7 septembre 2014 de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h30 Le vendredi 12 septembre 2014 de 14h00 à 17h30
Vérifications des documents et des véhicules :	Vérifications des documents : Vendredi 12 septembre 2014 de 19h00 à 22h45 et le samedi 13 septembre 2014 De 8h00 à 09h15 – La gare du Chambon sur Lignon
	Vérifications techniques : Vendredi 12 septembre 2014 de 19h15 à 23h00 et le samedi 13 septembre 2014 De 8h15 à 09h30 - Place Centrale du Chambon sur Lignon
Heure de mise en place du parc départ :	Vendredi 12 septembre 2014 - 18h30
Première réunion des Commissaires sportifs :	Au Collège du Lignon samedi 13 septembre 2014 à 8h30
Publication des équipages admis au départ et publication des heures et ordre de départ :	Au Collège du Lignon et à l'entrée du parc départ, le samedi 13 septembre 2014 à 10h30 (Affichage des temps, même lieu)
Briefing des pilotes prioritaires :	Le samedi 13 septembre 2014 à 12h00 au collège du Lignon
Départ du rallye au CHAMBON/LIGNON :	Samedi 13 septembre 2014 à 13h00
Arrivée du rallye, Parking du gymnase à TENCE :	Samedi 13 septembre 2014, à partir de 21h32
Vérification finale	Garage Auto Service du Lignon (Didier Bernard) à Salettes 43190 TENCE
Publication des résultats du rallye :	Samedi 13 septembre 2014, 30min (minimum) après le dernier concurrent entré au parc - "Gymnase" Lionchère à Tence
Remise des prix :	Cinéma à Tence, dimanche 14 septembre 2014 à 10h30

ARTICLE 1P : ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile HAUTE VALLEE DE LA LOIRE organisent le 25^{ème} Rallye National du Haut-Lignon en qualité d'organisateur administratif.

Le présent règlement a reçu le permis d'organisation de la FFSA n°196 en date du 01/07/2014 et du Comité Régional du Sport Automobile d'Auvergne, n°visa 24/R/N en date du 16/06/2014.

COMITE D'ORGANISATION

A.S.A. HAUTE VALLEE DE LA LOIRE

Président : Christian CHALINDAR.

Membres : Christian ARAUD, Véronique ARAUD, Annie MALLET, Michelle ARNIAC...

Secrétariat du Rallye : A.S.A. HAUTE VALLEE DE LA LOIRE - BP 9 - 43150 LE MONASTIER-SUR-GAZEILLE.

☎ : 04 71 03 81 72 (répondeur) ou fax : 04 71 03 86 69

Courriel : asa-hvl@wordline.fr

Site Internet : www.asa-hvl.fr

Permanence du rallye :

Lieu : Collège du Lignon au Chambon sur Lignon

Date : Le vendredi 12 septembre de 19h00 à 23h00 et le samedi 13 septembre de 7h30 à 23h30.

Téléphone : 04 71 65 82 91.

ORGANISATEUR TECHNIQUE

TEAM AUTO SPORT DU HAUT-LIGNON

Président : Guy PATOUILLARD.

Membres : Raymond GENEST, Sylvain RUSSIER, Fabien FOURNIER, Stéphanie LIBEYRE, Pascal DEFOURS, Sébastien VERILHAC, Lionel CIOCHETTO, Frédéric BONNEFOY...

TEAM AUTO SPORT DU HAUT-LIGNON Chez M. Guy PATOUILLARD – Beauche de Chaumargeais 43190 TENCE

☎: 06 89 86 30 48 ou courriel : hautlignon@orange.fr

1.1P : OFFICIELS

<u>Président du Collège</u>	Jean Christophe LEROY	Licence n°5492
<u>Membres du collège</u>	Franck DEMULDER Armand AGOSTINHO	Licence n°2408 Licence n°12775
<u>Secrétariat du Collège</u>	Marie Pierre BERTRAND	Licence n°143255
<u>Directeur de course</u>	Daniel BERTHON Alain RENAUDIER	Licence n°1621 Licence n°5250
<u>Directeurs de course adjoints</u>	Louis René VERLINE Nicole FOREST Christophe ARSAC	Licence n°21427 Licence n°1882 Licence n°3591
<u>Directeurs de course adjoints délégués aux épreuves spéciales</u>	(ES 1-4-7) Thierry DUPECHER Y. BESSON	Licence n°3564 Licence n°27700
	(Inter ES 1-4-7) Pascal MAGNE	Licence n°43098
	(ES 2-5-8) J.P. FRANÇOIS Bernard GALARD	Licence n°162919 Licence n°4608
	(ES 3-6-9) Patrick ASSENAT	Licence n°21221
<u>Médecin chef</u>	Dr Josiane REYNAUD	Licence n°177822
<u>Commissaire Technique Responsable</u>	Jean Claude DESNOUX	Licence n°11176
<u>Commissaires Techniques</u>	Christian ALLOIN Dominique MONNIER Gérald MILAMANT	Licence n°13706 Licence n°55260 Licence n°29575
<u>Juge de Fait</u>	Arnaud BERTACCHINI Ludovic POIN	Licence n°134194 Licence n°146299
<u>Responsable des parcs</u>	Michel JULLIARD	Licence n°12787
<u>Chargés des relations avec les concurrents</u>	Georges BEAL Yvette CECILLON	Licence n°2910 Licence n°11374
<u>Responsable des temps</u>	Yves PRORIOL	Licence n°63463
<u>Véhicule tricolore</u>	Maurice BESSE	Licence n°2926
<u>Responsable des Commissaires</u>	Michèle ARNIAC	Licence n°14397
<u>Chargés des relations avec la presse</u>	Vincent POYET	Licence n°51660
<u>Relation avec les autorités</u>	Guy PATOUILLARD	Licence n°17835
<u>Délégué publicité</u>	Joëlle ALLEMAND	Licence n°16382

1.2P : ELIGIBILITE

Le **25ème Rallye National du Haut-Lignon** (coefficient 3) compte pour la coupe de FRANCE des Rallyes 2014, pour le challenge du Comité Régional du Sport Automobile d'Auvergne et le classement interne de l'A.S.A. H.V.L.

1.3P : VERIFICATIONS

Les équipages engagés recevront, avec leur accusé de réception d'engagement, une convocation pour la vérification des documents qui auront lieu le vendredi 12 septembre 2014 de 19h00 à 22h45 et le samedi 13 septembre 2014 de 8h00 à 09h15, à la gare du Chambon sur Lignon.

Les vérifications techniques auront lieu vendredi 12 septembre 2014 de 19h15 à 23h00 et le samedi 13 septembre 2014 de 8h15 à 09h30, place centrale du Chambon sur Lignon.

Tout concurrent souhaitant passer aux vérifications le samedi 13 septembre 2014 doit expressément en faire la demande par écrit lors de son engagement. (Sous réserve d'acceptation en fonction des places disponibles)

Les vérifications finales seront effectuées au Garage Auto Service du Lignon (Didier Bernard) à "Salettes" 43190 Tence.
Taux horaire de la main d'œuvre : **60 € T.T.C.**

ARTICLE 2P. : ASSURANCES

2.1P : Conforme au règlement standard FFSA.

2.2P : **Les véhicules d'assistance**, même porteurs de plaques de rallye « Assistance », ne peuvent en aucun cas être considérés comme participant officiellement au rallye. Ils ne sont donc pas couverts par la police d'assurance de celui-ci et restent sous la seule responsabilité de leurs propriétaires.

ARTICLE 3P. : CONCURENENTS ET PILOTES

3.1P : DEMANDE D'ENGAGEMENT – INSCRIPTIONS

3.1.1P : Concurrents admis : Conforme au Règlement Standard FFSA.

3.1.5P : Toute personne qui désire participer au **25ème Rallye National du Haut-Lignon** doit adresser au secrétariat du Rallye (cachet de la poste faisant foi) :

A.S.A. HAUTE VALLEE DE LA LOIRE - B.P. 9 - 43150 LE MONASTIER-SUR-GAZEILLE

La demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, **avant le lundi 1 septembre 2014 à minuit.**
Joindre la photocopie des licences et permis de conduire de l'équipage.

3.1.10P : Le nombre des engagés est fixé à **110 (cent-dix)** véhicules maximum.

3.1.11P : Les droits d'engagements sont fixés :

- a) avec la publicité facultative des organisateurs : **400 € (Quatre cent Euros)**
- Equipage 50 % A.S.A. H.V.L : 385 € (Trois cent quatre vingt cinq Euros)
 - Equipage 100 % A.S.A. H.V.L : 370 € (Trois cent soixant dix Euros)

b) sans la publicité facultative des organisateurs : **800 € (Huit cent Euros)**

Les chèques doivent être libellés à l'ordre du TEAM AUTO SPORT.

3.1.12P La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

Rappel : Conformément aux Prescriptions Générales FFSA, l'organisateur remboursera, avec déduction d'une retenue variable, les droits d'engagement aux concurrents qui [...] n'auraient pu se présenter au départ du rallye, sous réserve qu'une demande parvienne à l'organisateur par lettre recommandée.

La retenue sera :

- De 30% pour les demandes reçues 8 jours et plus avant le rallye.
- De 50% pour les demandes reçues jusqu'aux vérifications.

Conformément aux Prescriptions Générales FFSA, l'Association Sportive organisatrice se réserve le droit d'annuler le rallye si, à la date du **3 septembre 2012**, le nombre de demande d'engagement est **inférieur à 55**.

3.2P : EQUIPAGES

Conforme au règlement standard FFSA.

3.3P : ORDRE DE DEPART

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 4P. : VEHICULES ET EQUIPEMENTS

4.1P : VEHICULES AUTORISEES

Conforme au règlement standard FFSA.

4.2P : PNEUMATIQUES : REGLEMENTATION DE L'UTILISATION DES PNEUMATIQUES

Conforme au règlement standard FFSA.

4.3P : ASSISTANCE

Conforme au règlement standard FFSA.

L'assistance sera autorisée :

- Après le parc départ, dans le parc d'assistance entre les CH d'entrée et de sortie, sur la RD 151 (fermé à toute autre circulation) du **côté droit de la route**.
- Après les parcs de regroupement, dans le parc d'assistance entre les CH d'entrée et de sortie, place des Balayes au Chambon sur Lignon.

Le véhicule d'assistance sera identifié par un autocollant obligatoire collé et visible.

Assistance limitée à un véhicule n'excédant pas 3,5T par concurrent. Si votre véhicule d'assistance excède 3,5T veuillez impérativement prendre contact avec M. Guy PATOUILLARD (06 89 86 30 48) 10 jours avant le rallye.

Les véhicules d'assistance quittant le premier parc d'assistance devront rejoindre le parc d'assistance du Chambon sur Lignon conformément au plan de circulation indiqué en annexe 2 du présent règlement. Une fois entrée au parc d'assistance, toute autre sortie est définitive.

4.3.2.3P : Limitation de changements de pièces.

Conforme au règlement standard FFSA.

Rappel : Conformément à l'article 4.3.5 du règlement standard des rallyes.

Tout mouvement anormal du véhicule sur la chaussée, qu'il soit latéral ou longitudinal est strictement interdit, qu'il s'agisse de chauffe des pneumatiques, de frein ou pour toute autre raison.

Pénalités : 1^{ère} infraction 1 minute de pénalité.
2^{ème} infraction exclusion.

4.6P : IDENTIFICATION DES VEHICULES

Conforme au règlement standard FFSA.

« Pour tous les rallyes, chaque voiture devra être équipée à l'avant d'un support, d'une surface au moins égale à la plaque d'immatriculation (520x110mm), permettant le positionnement de l'identification promotionnelle exclusivement réservée à l'organisateur ».

ARTICLE 5P. : PUBLICITE

Les publicités collectives obligatoires sont : **Transports ROUSSON, Assurances ALLIANZ, Communauté de Commune du Ht-Lignon, GT2i, FFSA.** Les publicités facultatives sont : **Imprimerie CHAZOT.**

ARTICLE 6P. : SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1P : DESCRIPTION

Le **25ème Rallye National du Haut-Lignon** représente un parcours de 230.55 km. Il est divisé en 1 Etape et 3 Sections. Il comporte 9 Epreuves Spéciales d'une longueur totale de **104,40 km.** (Soit 45,3% de chronométré)

Les Epreuves Spéciales, sont :

	ES 1-4-7	ES 2-5-8	Es 3-6-9
	« Les Moulins »	« Pont d'Auze »	« Pleyne »
Longueur :	18,900 km	6,600 km	9,300 km
Départ :	MAZET St VOY Sur D 63 à Bollon.	FRECENET D'AUZE Devant l'abribus.	LE MAS DE TENCE
Arrivée :	St JEURES Sur D 18, face à la ferme.	Sur VO Au chemin à droite.	TENCE Sur D 182, à la scierie.
Point STOP :	Sur D 18, panneau St-Jeures.	Juste avant la bergerie.	Sur D 182, au carrefour du VO.

L'itinéraire figure dans l'annexe 1 du présent règlement.

Important : si l'une des Epreuves Spéciales est neutralisée, un itinéraire de délestage sera mis en place :

ES 1-4-7 : Rejoindre Freycenet par la D500, puis la D7 jusqu'à St-Jeures, puis reprendre le parcours de liaison.

ES 2-5-8 : Rejoindre St-Jeures par la liaison en sens inverse, puis La Gaillarde par la D47, puis La Jeanne par la D103, puis reprendre le parcours de liaison. Si possible, prendre la spéciale jusqu'au carrefour de la D103 et du VO menant à Versilhac, puis rester sur la D103 jusqu'à la Jeanne, puis reprendre le parcours de liaison.

ES 3-6-9 : Rejoindre Tence par la liaison en sens inverse jusqu'à la place de la Mairie, puis rejoindre le Chambon sur Lignon ou le parc d'arrivée par D103.

6.2P : RECONNAISSANCES

Conforme au règlement standard FFSA.

Rappel : Conformément à l'article 6.2.1 du règlement standard des rallyes.

Le nombre de passages en reconnaissance est limité à **trois au maximum**, par épreuves spéciales.

ATTENTION : Des chicanes seront installées pour la course dans la ligne droite des ES 1-4-7. (Voir carnet d'itinéraire)

6.2.6P : Les reconnaissances auront lieu le:

- Le samedi 6 septembre 2014 de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 19h00
- Le dimanche 7 septembre 2014 de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h30
- Le vendredi 12 septembre 2014 de 14h00 à 17h30

Rappel : Conformément à l'article 6.2.7 du règlement standard des rallyes.

Reconnaissances en dehors des jours et heures autorisés ou non-respect du nombre maximum de passages [...]

Pénalités : Départ refusé, amende identique à la valeur des droits d'engagement du rallye, demande de sanction disciplinaire auprès de la FFSA.

Les trois pénalités sont cumulées.

ARTICLE 7P : DEROULEMENT DU RALLYE

7.1P : DEPART

Conforme au règlement standard FFSA.

7.2P : DISPOSITIONS GENERALES RELATIVES AUX CONTROLES

Conforme au règlement standard FFSA.

7.2.11P : La couleur des chasubles doit être en adéquation avec les RTS.

7.6P : PARC FERME

Conforme au règlement standard FFSA.

Pour information :

Le parc de départ sera surveillé de la fin des vérifications du vendredi 12 septembre 2014 (23h00) jusqu'au début des vérifications du samedi 13 septembre 2014 (8h00)

Le parc fermé sera gardé pendant toute la durée du rallye et ce jusqu'à la fin du délai de réclamation. A l'expiration du délai de réclamation, ce dernier ne sera plus gardé.

ARTICLE 8P : RECLAMATIONS - APPELS

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 9P. : CLASSEMENT

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 10P : PRIX - COUPES

Prix en espèces :

CLASSEMENT	GENERAL	GROUPE (x 5)	CLASSE (x 25)	Nbr partants mini pour Gr. et Cl.
Premier	500,00 €	400,00 € (1)	400,00 € (1)	Si 5 partants minimums
Deuxième	310,00 €	250,00 €	200,00 €	Si 6 partants minimums
Troisième	230,00 €	145,00 €	115,00 €	Si 8 partants minimums
Quatrième	150,00 €	-	80,00 €	Si 10 partants minimums
Cinquième	-	-	60,00 €	Si 12 partants minimums
TOTAL	1 190,00 €	3 975,00 €	21375 €	
Féminine	1 ^{er} 110,00 €	2 ^{ème} 80,00 €	TOTAL 180€	

(1) Simoins de 5 partants, prix distribué moins 50%

Total des prix distribuables : **26 730,00 €**

Un engagement gratuit pour l'édition 2015 du rallye du Haut-Lignon, par tirage au sort sur la liste des partants. Au moins un des membres de l'équipage doit obligatoirement être présent à la remise des prix.

Coupes, elles seront attribuées de la façon suivante :

- Une coupe à tous équipages classés, présents à la remise des prix.
- Trois coupes seront attribuées par tirage au sort, aux Commissaires de route ayant officiés sur le rallye.

La remise des prix se déroulera le dimanche 14 septembre 2014 à 10h30 au Cinéma à Tence.

Les chèques seront remis à la remise des prix, aucun envoi ne sera effectué.

ANNEXES PAGES SUIVANTES

Annexe 1 : Itinéraire.

Annexe 2 : Plan de circulation des véhicules d'assistance.

25ème Rallye National du Haut-Lignon
Coupe de FRANCE DES RALLYES coefficient 3
12, 13 et 14 septembre 2014

1ère SECTION LE CHAMBON SUR LIGNON - LE CHAMBON SUR LIGNON						
CONTRÔLE	ITINÉRAIRE	KM PARTIELS	TEMPS IMPARTI	KM TOTAL	HORAIRE 1ère VOITURE	HORAIRE DERN. VOITURE
1er SECTEUR LE CHAMBON SUR LIGNON - PARC D'ASSISTANCE					4,400 km	26,40 km/h
CH 0	Parking du Lignon	0,000		0,000	13:00	14:49
	Au STOP, puis à Droite sur D151	0,300				
	X D151 / D7, Tout Droit sur D 151 → Le Puy	0,850				
	X D151 / VO, à Gauche sur D 151 → Le Mazet	1,100				
	X D151 / D7, à Gauche sur D151 → Fay sur Lignon	3,600				
CH 0A	Au X D151 / VO, face au panneau La Chau de Laroue	4,400	0:10	4,400	13:10	14:59
PARC D'ASSISTANCE (sur D151)		Durée :	0:15	mn maximum		
2ème SECTEUR PARC D'ASSISTANCE - LE MAZET St VOY					3,350 km	20,10 km/h
CH 0B	Au X D151 / D15, puis à Droite sur D15 → Le Puy	0,000		4,400	13:25	15:14
	X D15 / D500, à Droite sur D500 → Le Mazet	0,450				
	X D500 / D62, Tout Droit sur D500 → Tence	2,250				
	X D500 / VO, à Droite sur VO entrée de Z.A.	3,150				
CH 1	Sur D63 avant le pont	3,350	0:10	7,750	13:35	15:24
3ème SECTEUR LE MAZET St VOY - FREYCENET D'AUZE					25,850 km	44,31 km/h
DES 1	Sur D63 en face maison (Bollon)	0,100	0:03	7,850	13:38	15:27
	X D63 / VO, (Moulin) à Gauche → Tence	2,540				
	Attention chicane	8,580				
	Attention chicane	8,780				
	X D63 / D103, à Gauche sur D103	10,530				
	X D103 / D500, à Droite sur D103 → St-Jeures	10,880				
	X D103 / D18, à Gauche sur D18 → St-Jeures	13,540				
AES 1	Sur D18 à la ferme	19,000		26,750		
CPS 1	Sur D18 à St-Jeures, devant le panneau "Saint-Jeures"	19,260				
	St-Jeures X D18 / D7, à Droite sur D7 → Yssingeaux	19,700				
	X D7 / D47, Tout Droit sur D7 → Yssingeaux	19,800				
	X D7 / VO, à Droite sur VO → Freycenet d'Auze	24,600				
	X VO / VO, Tout Droit	25,000				
	X VO / VO, à Gauche	25,850				
CH 2	Juste avant maison avec l'angle de mur blanc	25,850	0:35	33,600	14:13	16:02
4ème SECTEUR FREYCENET D'AUZE - LE MAS DE TENCE					26,400 km	39,60 km/h
DES 2	Sur VO devant aribus	0,150	0:03	33,750	14:16	16:05
	X VO / D103, à Droite sur D103	0,900				
	X D103 / VO, à Gauche sur VO → Versilhac	4,100				
	X VO / VO, à Droite → ferme du Fromental	6,000				
AES 2	Face au chemin à droite avant sortie du bois	6,750		40,350		
CPS 2	Après X VO / chemin, juste avant la bergerie	6,900				
	X VO / D103, à Gauche sur D103	7,550				
	X D103 / D47, Tout Droit sur D103 → Tence	8,500				
	X D103 / VO, à Gauche sur VO → Chenereilles	11,000				
	Dans Chenereilles, D472 → Tence	13,000				
	X D472 / D103, à Gauche sur D103	17,700				
	X D103 / D500, à Droite sur D103 → Le Chambon	18,200				
	Place Mairie, à Droite sur D103 → Le Chambon	18,500				
	X D103 / D183, à Gauche sur D183 → St Bonnet le Fd	18,700				
	X D183 / D18, à Droite sur D18 → Annonay	18,950				
	X D18 / D182, à Gauche sur D18 → Les Mazeaux	19,300				
	X D18 / D233, à Droite sur D233 → Le Mas de Tence	24,700				
	Le Mas de Tence, X VO / St Agrève, VO à Droite					
	Puis à droite de la mairie	26,200				
CH 3	Devant ferme	26,400	0:40	60,000	14:56	16:45
5ème SECTEUR LE MAS DE TENCE - LE CHAMBON SUR LIGNON					19,000 km	45,60 km/h
DES 3	X VO / VO, Tout Droit	0,100	0:03	60,100	14:59	16:48
	X VO / VO, à Droite	1,600				
	X VO / VO, à Droite après bosse dans hameau	2,800				
	X VO / VO, dans "Pleyne" à Gauche en descente	3,200				
	X VO / VO, Tout Droit	4,600				
	X VO / D182, à Droite sur D182	5,550				
AES 3	Sur D182, face à ancienne scierie	9,400		69,400		
CPS 3	X D182 / VO, à Gauche sur VO	9,600				
	X VO / D185, à Droite sur D185	10,600				
	Au rond point, à Gauche sur D103 → Le Chambon / L	11,000				
	Au Chambon, à droite après la 2è station service	18,500				
	Au STOP, à droite sur D151	18,580				
	X D151 / VO, à Droite sur VO → Collège du Lignon	18,700				
CH 3A	Entrée Parc de Regroupement	19,000	0:25	79,000	15:24	17:13
PARC DE REGROUPEMENT		Durée :	0:45	mn maximum		

2ème SECTION		LE CHAMBON SUR LIGNON - LE CHAMBON SUR LIGNON				
CONTRÔLE	ITINÉRAIRE	KM PARTIELS	TEMPS IMPARTI	KM TOTAL	HORAIRE 1ère VOITURE	HORAIRE DERN. VOITURE
6ème SECTEUR LE CHAMBON SUR LIGNON - PARC D'ASSISTANCE					1,000 km	6,00 km/h
CH 3B	Parking du Lignon	0,000		0,000	16:09	17:58
	Au STOP, à Gauche sur D151	0,300				
	X D151 / VO Tout Droit sur D151	0,420				
	X D151 / D103, à Droite sur D103 → Golf	0,650				
CH 3C	Sur D103, cabine téléphonique, à Droite en contre bas	1,000	0:10	1,000	16:19	18:08
PARC D'ASSISTANCE (place des Balayes)		Durée :	0:25	mn maximum		
7ème SECTEUR PARC D'ASSISTANCE - LE MAZET St VOY					7,250 km	29,00 km/h
CH 3D	Sortie Parc D'assistance par le fond du parking	0,000		1,000	16:44	18:33
	A Gauche sur D103, CH devant arrêt bus					
	X D103 / D151, à Gauche sur D151 → Le Mazet	0,350				
	X D151 / VO, à Gauche sur D151 → Le Mazet	1,450				
	X D151 / D7, à Droite sur D7 → Le Mazet	3,950				
	X D7 / D 500, à Droite sur D500 → Tence	6,150				
	X D500 / VO, à Droite sur VO entrée de Z.A.	7,050				
CH 4	Sur D63 avant le pont	7,250	0:15	8,250	16:59	18:48
8ème SECTEUR LE MAZET St VOY - FREYCNENET D'AUZE					25,850 km	44,31 km/h
DES 4	Sur D63 en face maison (Bollon)	0,100	0:03	8,350	17:02	18:51
	X D63 / VO, (Moulin) à Gauche → Tence	2,540				
	Attention chicane	8,580				
	Attention chicane	8,780				
	X D63 / D103, à Gauche sur D103	10,530				
	X D103 / D500, à Droite sur D103 → St-Jeures	10,880				
	X D103 / D18, à Gauche sur D18 → St-Jeures	13,540				
AES 4	Sur D18 à la ferme	19,000		27,250		
CPS 4	Sur D18 à St-Jeures, devant le panneau "Saint-Jeures"	19,260				
	St-Jeures X D18 / D7, à Droite sur D7 → Yssingeaux	19,700				
	X D7 / D47, Tout Droit sur D7 → Yssingeaux	19,800				
	X D7 / VO, à Droite sur VO → Freycenet d'Auze	24,600				
	X VO / VO, Tout Droit	25,000				
	X VO / VO, à Gauche	25,850				
CH 5	Juste avant maison avec l'angle de mur blanc	25,850	0:35	34,100	17:37	19:26
9ème SECTEUR FREYCNENET D'AUZE - LE MAS DE TENCE					26,400 km	39,60 km/h
DES 5	Sur VO devant abribus	0,150	0:03	34,250	17:40	19:29
	X VO / D103, à Droite sur D103	0,900				
	X D103 / VO, à Gauche sur VO → Versilhac	4,100				
	X VO / VO, à Droite → ferme du Fromental	6,000				
AES 5	Face au chemin à droite avant sortie du bois	6,750		40,850		
CPS 5	Après X VO / chemin, juste avant la bergerie	6,900				
	X VO / D103, à Gauche sur D103	7,550				
	X D103 / D47, Tout Droit sur D103 → Tence	8,500				
	X D103 / VO, à Gauche sur VO → Chenereilles	11,000				
	Dans Chenereilles, D472 → Tence	13,000				
	X D472 / D103, à Gauche sur D103	17,700				
	X D103 / D500, à Droite sur D103 → Le Chambon	18,200				
	Place Mairie, à Droite sur D103 → Le Chambon	18,500				
	X D103 / D183, à Gauche sur D183 → St Bonnet le Fd	18,700				
	X D183 / D18, à Droite sur D18 → Annonay	18,950				
	X D18 / D182, à Gauche sur D18 → Les Mazeaux	19,300				
	X D18 / D233, à Droite sur D233 → Le Mas de Tence	24,700				
	Le Mas de Tence, X VO / St Agrève, VO à Droite					
	Puis à droite de la mairie	26,200				
CH 6	Devant ferme	26,400	0:40	60,500	18:20	20:09
10ème SECTEUR LE MAS DE TENCE - LE CHAMBON SUR LIGNON					19,000 km	45,60 km/h
DES 6	X VO / VO, Tout Droit	0,100	0:03	60,600	18:23	20:12
	X VO / VO, à Droite	1,600				
	X VO / VO, à Droite après bosse dans hameau	2,800				
	X VO / VO, dans "Pleyne" à Gauche en descente	3,200				
	X VO / VO, Tout Droit	4,600				
	X VO / D182, à Droite sur D182	5,550				
AES 6	Sur D182, face à ancienne scierie	9,400		69,900		
CPS 6	X D182 / VO, à Gauche sur VO	9,600				
	X VO / D185, à Droite sur D185	10,600				
	Au rond point, à Gauche sur D103 → Le Chambon / L	11,000				
	Au Chambon, à droite après la 2è station service	18,500				
	Au STOP, à droite sur D151	18,580				
	X D151 / VO, à Droite sur VO → Collège du Lignon	18,700				
CH 6A	Entrée Parc de Regroupement	19,000	0:25	79,500	18:48	20:37
PARC DE REGROUPEMENT		Durée :	0:35	mn maximum		

3ème SECTION		LE CHAMBON SUR LIGNON - TENCE				
CONTRÔLE	ITINÉRAIRE	KM PARTIELS	TEMPS IMPARTI	KM TOTAL	HORAIRE 1ère VOITURE	HORAIRE DERN. VOITURE
11ème SECTEUR LE CHAMBON SUR LIGNON - PARC D'ASSISTANCE					1,000 km	6,00 km/h
CH 6B	Parking du Lignon	0,000		0,000	19:23	21:12
	Au STOP, à Gauche sur D151	0,300				
	X D151 / VO Tout Droit sur D151	0,420				
	X D151 / D103, à Droite sur D103 → Golf	0,650				
CH 6C	Sur D103, cabine téléphonique, à Droite en contre bas	1,000	0:10	1,000	19:33	21:22
PARC D'ASSISTANCE (place des Balayes)		Durée :	0:25	mn maximum		
12ème SECTEUR PARC D'ASSISTANCE - LE MAZET St VOY					7,250 km	29,00 km/h
CH 6D	Sortie Parc D'assistance par le fond du parking	0,000		1,000	19:58	21:47
	A Gauche sur D103, CH devant arrêt bus					
	X D103 / D151, à Gauche sur D151 → Le Mazet	0,350				
	X D151 / VO, à Gauche sur D151 → Le Mazet	1,450				
	X D151 / D7, à Droite sur D7 → Le Mazet	3,950				
	X D7 / D 500, à Droite sur D500 → Tence	6,150				
	X D500 / VO, à Droite sur VO entrée de Z.A.	7,050				
CH 7	Sur D63 avant le pont	7,250	0:15	8,250	20:13	22:02
13ème SECTEUR LE MAZET St VOY - FREYCENET D'AUZE					25,850 km	44,31 km/h
DES 7	Sur D63 en face maison (Bollon)	0,100	0:03	8,350	20:16	22:05
	X D63 / VO, (Moulin) à Gauche → Tence	2,540				
	Attention chicane	8,580				
	Attention chicane	8,780				
	X D63 / D103, à Gauche sur D103	10,530				
	X D103 / D500, à Droite sur D103 → St-Jeures	10,880				
	X D103 / D18, à Gauche sur D18 → St-Jeures	13,540				
AES 7	Sur D18 à la ferme	19,000		27,250		
CPS 7	Sur D18 à St-Jeures, devant le panneau "Saint-Jeures"	19,260				
	St-Jeures X D18 / D7, à Droite sur D7 → Yssingeaux	19,700				
	X D7 / D47, Tout Droit sur D7 → Yssingeaux	19,800				
	X D7 / VO, à Droite sur VO → Freycenet d'Auze	24,600				
	X VO / VO, Tout Droit	25,000				
	X VO / VO, à Gauche	25,850				
CH 8	Juste avant maison avec l'angle de mur blanc	25,850	0:35	34,100	20:51	22:40
14ème SECTEUR FREYCENET D'AUZE - LE MAS DE TENCE					26,400 km	39,60 km/h
DES 8	Sur VO devant abribus	0,150	0:03	34,250	20:54	22:43
	X VO / D103, à Droite sur D103	0,900				
	X D103 / VO, à Gauche sur VO → Versilhac	4,100				
	X VO / VO, à Droite → ferme du Fromental	6,000				
AES 8	Face au chemin à droite avant sortie du bois	6,750		40,850		
CPS 8	Après X VO / chemin, juste avant la bergerie	6,900				
	X VO / D103, à Gauche sur D103	7,550				
	X D103 / D47, Tout Droit sur D103 → Tence	8,500				
	X D103 / VO, à Gauche sur VO → Chenereilles	11,000				
	Dans Chenereilles, D472 → Tence	13,000				
	X D472 / D103, à Gauche sur D103	17,700				
	X D103 / D500, à Droite sur D103 → Le Chambon	18,200				
	Place Mairie, à Droite sur D103 → Le Chambon	18,500				
	X D103 / D183, à Gauche sur D183 → St Bonnet le Fd	18,700				
	X D183 / D18, à Droite sur D18 → Annonay	18,950				
	X D18 / D182, à Gauche sur D18 → Les Mazeaux	19,300				
	X D18 / D233, à Droite sur D233 → Le Mas de Tence	24,700				
	Le Mas de Tence, X VO / St Agrève, VO à Droite					
	Puis à droite de la mairie	26,200				
CH 9	Devant ferme	26,400	0:40	60,500	21:34	23:23
15ème SECTEUR LE MAS DE TENCE - TENCE					11,550 km	34,65 km/h
DES 9	X VO / VO, Tout Droit	0,100	0:03	60,600	21:37	23:26
	X VO / VO, à Droite	1,600				
	X VO / VO, à Droite après bosse dans hameau	2,800				
	X VO / VO, dans "Pleyne" à Gauche en descente	3,200				
	X VO / VO, Tout Droit	4,600				
	X VO / D182, à Droite sur D182	5,550				
AES 9	Sur D182, face à ancienne scierie	9,400		69,900		
CPS 9	X D182 / VO, à Gauche sur VO	9,600				
	X VO / D185, à Droite sur D185	10,600				
	Au rond point, Tout Droit sur D103 → Tence	11,000				
	X D103 / D183, à Droite sur D183 → Montfaucon	11,500				
CH 9A	Entrée Parc Arrivée à Droite au Gymnase	11,550	0:20	72,050	21:57	23:46
PARC FERME D'ARRIVEE					POINTAGE EN AVANCE AUTORISE	

Annexe 2
Sens de circulation obligatoire des véhicules d'assistance

